

# Compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2015

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le trois avril deux mille quinze (3 avril 2015), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi huit avril deux mille quinze (8 avril 2015), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents** : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

**Etaient absents excusés** : Madame Séverine BOZZI, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Philippe SOULEAU

**Secrétaire de séance** : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

## 1 – Compte administratif 2014

---

Madame Danièle RUFINO présente le compte administratif 2014.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 12 118.94€. La section d'investissement présente un déficit de 37 570.16€.

L'exercice 2014 présente un déficit de 25 451.22€.

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 60 973€ et à 104 729€ en recettes.

Monsieur le maire se retire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité  
APPROUVE** le compte administratif 2014.

## 2 – Compte de gestion 2014

---

Après avoir constaté que les comptes administratifs et de gestion sont rigoureusement identiques, il est proposé d'approuver le compte de gestion.

Monsieur le maire se retire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**  
**APPROUVE** le compte de gestion 2014.

### 3 – Budget primitif 2015

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 305 931€ auxquelles s'ajoutent les 12 118€ d'excédent 2014, soit un total de 318 049€. Le conseil propose de discuter avec la commune de Montagnac pour suggérer ensemble une augmentation de tarifs de cantine de 1.90€ le repas à un prix compris entre 2.00€ et 2.20€.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 305 931€.

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à 231 765€. Pour information, l'enveloppe liée à la vente du presbytère est d'ores et déjà « grignotée » de près de 20 000€ sur les 105 000€ recouverts pour équilibrer la section d'investissement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**  
**APPROUVE** le BP 2015 ;  
**DECIDE** de maintenir les taux de TH, TFPB, TFPNB et CFE au niveau de 2014.

### 4 – Recrutement agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil du résultat des entretiens des 8 candidats pour le poste d'agent technique, en remplacement de Robert.

Au vu des CV et des entretiens, Monsieur le Maire propose de retenir Monsieur Nill Lefoll. Il serait en contrat aidé ; le montant de la participation de l'Etat s'élèvera à 70%.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**  
**DECIDE** de retenir Monsieur Nill Lefoll pour le poste d'agent technique ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### 5 – Questions diverses

Aucune question diverse

Fin de la séance : 23h15